

Echos, Echoes, Ecos, Echi n°5

LE BILLET

Voici la version française du Bulletin du CIG, *Echos n° 5*. Ce numéro est traduit dans nos cinq langues comme les précédents et chacun pourra donc le lire dans sa langue.

Ce numéro est consacré au compte rendu des réunions du CIG des 6 et 7 février. C'étaient les dernières avant la Rencontre Internationale d'Ecole et le Rendez-vous de l'IF à Medellin, en juillet prochain. Nous espérons vous y retrouver nombreux, mais nous n'avons pas repris dans ce bulletin les informations sur ces deux événements : elles ont déjà été largement diffusés, elles se trouvent dans le dernier numéro de Wunsch que vous avez reçu (en français pour l'instant) et on peut les consulter sur le site du Rendez-vous.

Nous avons seulement joint en annexe la dernière version du Règlement intérieur de la passe établie en juin 2015.

SOMMAIRE

- Dates des prochaines réunions du CIG et des cartels de la passe
- Compte rendu des réunions du CIG des 6 et 7 février 2016
- Le règlement du CIG modifié en juin 2015

LES PROCHAINES RÉUNIONS DU CIG

Le CIG se réunira à nouveau lors de la Rencontre internationale de Medellin. Les passes terminées à cette date seront entendues à cette occasion.

Les réunions suivantes, les dernières de son mandat, sont fixées au lundi et mardi 28 et 29 novembre. Ses derniers cartels de la passe se réuniront également à cette occasion.

La réunion avec le CIG entrant pourrait se tenir le dimanche 27 en fin d'après midi, à la clôture des travaux de la Journée de l'EPFCL-France.

Rappelons que les deux derniers CIG, l'actuel et le précédent, ont demandé au CRIF que les élections internationales soient organisées plus tôt, dès le début septembre, pour la raison suivante :

Nous avons constaté que le CIG sortant s'était réuni à Paris fin nov/début déc. pour ses dernières passes, et qu'il avait du ensuite se réunir à nouveau en janvier avec le CIG entrant pour la passation des documents et la discussion des problèmes divers rencontrés durant les deux années.

Nous avons conclu qu'il serait bon que les deux CIG puissent se rencontrer fin novembre/début décembre, lors de la dernière réunion du CIG sortant, ce qui éviterait de multiplier les

déplacements dont nous savons le coût à la fois en fatigue pour les collègues qui viennent de loin et en argent pour l'Ecole.

Pour que les membres du CIG entrant puissent prévoir leur voyage, il faudrait que le résultat des élections soit connu fin octobre, ce qui ne devrait pas être impossible si les élections sont lancées début septembre car elles s'étalent généralement sur deux mois.

COMPTE RENDU DES REUNIONS DU CIG DES 6 ET 7 FEVRIER 2016

SOMMAIRE

- I. Le fonctionnement du dispositif
 1. Etat des passes
 2. Les cartels de la passe
 3. les cartels du CIG
- II. Préparation du Symposium de la passe du 13 juillet 2016
- III. Préparation de la Rencontre internationale d'Ecole du 14 juillet 2016
- IV. La Commission d'Agrément Internationale
- V. Préparation de l'Assemblée de l'Ecole du dimanche 17 juillet

I. FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF

1. Les passes

Sept passes ont été entendues en 2015, deux en février 2016, trois nominations d'AE ont été prononcées. Le cartel réuni en février a prononcé deux nominations d'AE pour Marie-Noëlle Jacob Duvernet, (France, Angers) et Vera Iaconelli, (Brésil, Sao Paulo).

Trois passes sont actuellement en cours, qui seront probablement entendues en juillet 2016, à Medellin.

2. Les cartels de la passe

Leur composition :

Ils sont composés pour chaque passe et se réunissent lors des réunions du CIG.

Cinq cartels ont fonctionné depuis le début de ce CIG. La composition des quatre premiers en 2015 a été mentionnée dans **Echos n° 3. Annexes**. Les deux derniers, qui ont entendu chacun deux passes, étaient ainsi composés :

Cartel 4 composé fin octobre 2015

Sonia Alberti pour l'A.L.

Maria Luisa de La Oliva pour l'Espagne

Sol Aparicio, Nadine Cordova pour la France et Susan Schwartz pour l'Australie rattachée au dispositif de la France.

Cartel 5 composé début 2016,

Gabriel Lombardi pour A.L.

Maria-Teresa Maiocchi pour l'Italie

Anna-Marie Combres, Didier Grais et Colette Soler pour la France.

Leurs réunions :

La prochaine réunion aura lieu en juillet à Medellin. Le ou les cartels composés pour les passes qui seront alors terminées, écouteront leurs passeurs le mercredi 13 juillet au matin avant le Symposium qui aura lieu l'après-midi.

Une lettre a été adressée aux passeurs de ces passes en cours qui seront probablement terminées en juillet, afin qu'ils prévoient d'être à Medellin pour transmettre le témoignage du passant qu'ils ont entendu.

Les prochains cartels se réuniront à l'occasion des journées de l'EPFCL France, fin novembre.

3. Les cartels du CIG

Les cartels du CIG se sont tous réunis régulièrement, une fois par mois grâce à skype.

Rappelons le thème de chacun d'entre eux : cartel 1, "Le pas d'entrée", cartel 2, "Du particulier au singulier", cartel 3, "Le savoir qui passe".

Il semble que chacun soit content de la réflexion qui s'y poursuit.

Nous nous sommes accordés sur l'idée qu'il serait bien qu'à mi-parcours un écho de ce travail parvienne aux membres de l'Ecole avant la rencontre de Medellin .

Pour ce faire un n° spécial d'*Echos, Echoes, Ecos, Echi*, le n° 6, intitulé "**Echo des cartels**", a été prévu pour juin 2016. Il regroupera de brèves interventions, d'une demie-page maximum, de chacun des membres de ces cartels.

II. PREPARATION DU SYMPOSIUM SUR LA PASSE, LE 13 JUILLET 2016

Discussion préalable.

La préparation de ce Symposium a été l'occasion de débattre à nouveau du fonctionnement du dispositif.

- Les réunions plénières du CIG à raison de trois chaque année permettent d'étudier les passes terminées sans trop de délai. La question se pose cependant de savoir si on ne pourrait pas encore améliorer ce rythme. Les incompatibilités dont il faut tenir compte dans la composition des cartels ont été évoquées à nouveau. Notamment, qu'un membre du cartel encore en analyse ait le même analyste que le passant, qu'un membre du cartel ait désigné un des passeurs de ce cartel, etc.
- Pour que le CIG puisse gérer au mieux la composition des cartels en chaque cas, il est essentiel que les secrétariats de la passe transmettent des informations très complètes.
- Une lettre sera adressée à nouveau aux secrétariats de la passe précisant toutes les données à mentionner pour chaque passe.

Organisation :

La liste des participants a été établie conformément à ce que prévoient nos textes. Les passeurs ayant exercé durant les trois derniers CIG ont été informés fin décembre 2015 qu'ils pouvaient désormais participer au Symposium à Medellin.

Les listes définitives qui sont encore en cours de vérification seront transmises aux organisateurs locaux chargés de vérifier les entrées.

L'ordre du jour sera diffusé par mail auprès des intéressés dans le deuxième trimestre 2016 avec une convocation à présenter à l'entrée du symposium.

L'assemblée sera animée par des membres du CAOÉ.

Les thèmes à débattre :

A la date du 7 février les points suivants sont déjà prévus :

- Le CIG présentera un bilan de la double formule de ses cartels.

- Périodicité des réunions du CIG.
- Le traitement des demandes de passes. (Timing, informations à transmettre au CIG de la part des Secrétariats de la passe, incompatibilités à préciser à nouveau)
- Trois propositions reçues d'un cartel issu du précédent CIG :
 - Les cartels de la passe, éphémères ou pour la durée du CIG ?
 - La non participation des AE au Symposium
 - La transmission et les échanges entre le CIG sortant et le CIG entrant.
- Statistiques des demandes de passe et des nominations sur les dernières années.
- Le secrétariat du CIG adressera à nouveau une lettre aux deux CIG précédents pour recueillir leurs suggestions.

III. LA RENCONTRE INTERNATIONALE LE 14 JUILLET 2016,

Programme

Il est établi à la suite des deux nominations d'AE en février que nous entendrons pour la première fois, et en tenant compte de l'ensemble des dispositifs de l'Ecole.

9.00h **Ouverture** Ricardo Rojas

I. 9.30h. Président de séance, Sol Aparicio, CIG 2014/2016

Intervention des deux nouveaux AE, Marie Noëlle Jacob Duvernet (France) et Vera Iaconelli (Brésil)

11.00/11.30 interruption

II. Le désir de psychanalyse.

Dans chacune des trois parties on entendra cinq brefs exposés (6000 signes espaces compris)

11.30/13.00h Président de séance, Colette Soler, CIG 2014/2016

Fonction du dispositif de la passe dans le désir de psychanalyse.

Pedro Pablo Arevalo, A.E. Venezuela, Sonia Alberti, Brésil, CIG 2014/2016, Ramon Miralpeix, Espagne, CIG 2012/2014, Maria Teresa Maiocchi, Italie CIG 2014/2016, Silvia Migdalek Buenos Aires, CIG 2012/2014

14.30/16.00h Président de séance, Nadine Cordova, AE, France, CIG 2014/2016

Le désir de psychanalyse dans la cure

José Antonio Pereira Da Silva, Brésil, Jorge Escobar, AE, Colombie, Jean-Jacques Gorog, France, CIG 2014/2016, Ana Martinez, Espagne, CIG 2014/2016, Camila Vidal, AE Espagne.

16.00/16.30 Interruption

16.30/18.00h Président de séance, Gabriel Lombardi, Buenos Aires, CIG 2014/2016

Le désir de psychanalyse hors de la cure

Sidi Askofaré, France, CIG 2012/2014, Marie-José Latour, France, CIG 2014/2016, Diego Mautino, Italie, Martine Menès, France, CIG 2014/2016, Leonardo Rodriguez, Australie.

Clôture, par le CAOÉ

IV LA COMMISSION D'AGREMENT INTERNATIONALE (CAI).

La CAI 2014/2016 a été composée de sept membres en veillant, comme il se doit, à une représentation équilibrée des divers dispositifs.

C'est à cette commission que les Secrétariats de la passe devront adresser leurs propositions pour fin mars 2016.

La Commission comprend :

Maria Teresa Maiocchi pour l'Italie, (mteresamaiocchi@gmail.com),

Sonia Alberti pour le Brésil (sonialberti@gmail.com),

Ana Martinez pour l'Espagne, (ana.westerhausen@gmail.com),

Anne-Marie Combres (amr.combres@wanadoo.fr) Jean-Jacques Gorog, (gorog@orange.fr), Marie-José Latour, (marie-jose.latour@wanadoo.fr) et Martine Menès (m.menes@wanadoo.fr) pour la France.

Sonia Alberti, se fera assister par une commission des deux autres membres du CIG du dispositif d'Amérique Latine, Gabriel Lombardi et Ricardo Rojas.

IV. PREPARATION DE L'ASSEMBLEE DE L'ECOLE

du dimanche 17 juillet, après-midi

L'ordre du jour définitif de l'Assemblée d'Ecole sera complété au cours du trimestre après consultation des membres.

Un point a déjà été prévu dans nos réunions précédentes concernant : la périodicité du Symposium.

Rappelons que ce symposium a pour but de faire un bilan critique du dispositif et de réfléchir aux améliorations possibles avec ceux qui ont contribué à le faire fonctionner, membres des cartels, des Secrétariats, et passeurs, des trois derniers CIG.

Il est actuellement prévu tous les quatre ans. Si nous maintenions cette périodicité il aurait régulièrement lieu en Amérique Latine puisque nos Rencontres sont tous les deux ans. Pour qu'il alterne entre les deux côtés de l'Atlantique il faut le prévoir tous les deux ans ou tous les six ans.

Notre CIG compte proposer une périodicité de tous les deux ans, pour rester en prise avec le fonctionnement de chaque période, mais en ne réunissant à chaque fois que les deux derniers CIG, secrétariats et passeurs correspondants.

Le texte de la proposition à soumettre au vote sera adressé à tous les membres avant l'assemblée, où il sera soumis au vote.

La réflexion sur l'AME de notre Ecole est en cours depuis le début de notre CIG. Comme nous l'avions écrit dans **Echos** n° 3, après nos réunions de juin 2015 :

"C'est d'abord parce que nos textes prévoient que la Commission d'Agrément internationale, (CAI), qui sera composée au sein du CIG, établisse la liste des nouveaux AME.

Ensuite parce que la nomination même des AME fait question, voire souvent problème, c'est notoire. Or, tout notre dispositif de la passe dépend massivement des AME : parce qu'ils désignent les passeurs mais surtout parce qu'ils composent la grosse majorité des membres du CIG et donc des cartels de la passe."

Le point sera à l'ordre du jour de l'assemblée.

Nous avons poursuivi ce début de réflexion, et nous présentons ici un bref résumé de ce qui a fait la position unanime de notre CIG sur la question telle qu'elle se présente aujourd'hui.

La routinisation, et même la ritualisation de la procédure avec sa liste attendue tous les deux ans est actuellement patente. C'est d'ailleurs inévitable depuis tant d'années, mais ce n'est pas sans effet. On constate en tous cas que beaucoup d'AME, même parmi les nouveaux nommés ne participent en rien à l'Ecole internationale et parfois pas même au niveau local. Signe assuré que ce titre, certes considéré et attendu comme une promotion, n'est en rien incitatif quant à l'implication pour l'Ecole. Il y a là un grand contraste avec les nominations des AE et même les non nominations car les témoignages abondent pour dire l'effet de mise au travail du seul passage dans le dispositif.

Lacan a voulu marquer la distinction de la hiérarchie et du gradus, et d'origine l'AME est inclus dans le gradus, la hiérarchie concernant plutôt de ce fait la gestion institutionnelle. Actuellement, cependant notre titre d'A.M.E. dérive vers la hiérarchie transférentielle, au moins sur un point : ce sont les AME qui proposent les futurs AME, généralement choisis parmi leurs analysants, contrôlants, voire étudiants. Cooptation patente donc, qui ne diffère en rien de ce qui se produit ailleurs et on sait que Lacan a au demeurant dénoncé largement ce type de "patronage" du didacticien de fait¹.

D'un autre côté, pour nous, la passe dépend des AME, "au titre de la désignation des passeurs" et de leur participation au CIG ce qui pourrait être une forte raison d'en faire un titre plus exigeant.

Et pourquoi les nouveaux AME, ne se présentent-ils pas à la passe avant de se présenter au CIG ? Certes la passe n'est pas obligatoire, mais n'est-elle pas le plus vivant de l'Ecole ?

Qu'est-ce qui définit l'A.M.E. ?

Rappelons que les AME représentent l'Ecole d'abord au regard de l'extérieur. Le titre ne se sollicite pas, contrairement à la passe qui se demande, et il sanctionne une pratique analytique régulière et reconnue par des collègues. Mais qui peut prendre idée de la qualité analytique d'un collègue ? L'analyste évidemment, le ou les contrôleurs, puisque le contrôle est absolument nécessaire, mais également les collègues de cartel, voire les collègues des institutions où des analystes travaillent.

Par ailleurs, en raison du rôle prépondérant des AME dans le dispositif de la passe, la sélection de ces mêmes AME devrait être subordonnée à la participation régulière et suivie aux activités nationales et internationales de l'Ecole.

Le CIG adressera à nouveau une lettre aux Secrétariats de la passe pour attirer leur attention sur ces critères.

Ce grand contraste entre les responsabilités que l'Ecole confie aux AME, et l'implication effective de la majorité d'entre eux, nous a conduit à prendre deux initiatives :

Une proposition pour l'Assemblée de l'Ecole.

Quitte à ce qu'il y ait cooptation, il vaut mieux qu'elle soit la plus ouverte possible. Nous proposerons donc :

¹ Relire le discours à l'EFR, du 6 décembre 1967, dans Scilicet 2/3, reste très instructif.

que désormais la possibilité de proposer des AME ne soit plus réservée aux seuls AME, mais à chacun des membres de l'Ecole, sous réserve évidemment, qu'il puisse justifier de sa proposition par un travail partagé avec le ou la collègue proposé(e).

Cette proposition ne menace en rien le sérieux de nos choix, en raison même des relais prévus par notre dispositif de choix des AME.

Rappelons le fonctionnement : chaque Secrétariat de la passe recueille les propositions d'AME émanant des AME de son dispositif. Il les étudie, les argumente et compose à partir de là sa propre liste. A la date fixée, il l'adresse à la Commission d'Agrément Internationale (CAI) composée au sein du CIG en exercice. A son tour, cette Commission étudie les propositions venues des Secrétariats et en fonction de ses conclusions propres compose la liste définitive du CIG en fonction, qui est la liste officielle.

Par ailleurs, notre CIG a souhaité marquer le pas dans l'*automaton* ritualisé d'un fonctionnement par trop insatisfaisant. Nous en espérons une relance de la réflexion sur la place que tient l'AME dans nos structures d'Ecole, et sur ce que l'on peut attendre de lui en fonction de cette place.

Le débat sur l'AME sera à l'ordre du jour de l'assemblée de juillet 2016. C'est pourquoi la CAI de ce CIG 2014/2016, ne procédera pas à de nouvelles nominations d'AME. Elle recueillera évidemment la liste des propositions préparées par les Secrétariats, pour transmission au CIG suivant qui pourra aviser en fonction du débat à poursuivre.

Echos n°5 ANNEXES

RÈGLEMENT INTÉRIEUR du C.I.G. 2014/2016

Modifié en juin 2015

I. Les instances du dispositif de la passe

1. CIG
2. Secrétariat du CIG
3. CAOÉ
4. Les cartels
5. Les secrétariats locaux de la passe

II. Fonctionnement du dispositif de la passe

1. La liste des passeurs
2. Les étapes du fonctionnement
3. La transmission des réponses des cartels
4. Les passeurs
5. La Commission Internationale d'Agrément des AME

III. Annexe : L'admission des membres de l'École

LES INSTANCES 2014/2016

CIG

10 membres pour le Dispositif français et rattachés :

Sol Aparicio, Cathy Barnier, Anne-Marie Combres, Nadine Cordova Naïtali, Jean-Jacques Gorog, Didier Grais, Marie-José Latour, Martine Menès, Susan Schwartz (Australie) Colette Soler

2 membres pour Espagne :

M^a Luisa De La Oliva de Castro, Ana Martinez Westerhausen

1 membre pour l'Italie :

Maria Teresa Maiocchi

3 membres pour l'Amérique du Sud

Sonia Alberti (Brésil), Gabriel Lombardi (Argentine), Ricardo Rojas (Colombie),

SECRETARIAT du CIG

SOLER Colette (Europe) LOMBARDI Gabriel (Amérique du sud)

COLLEGE D'ANIMATION ET D'ORIENTATION DE L'ÉCOLE (CAOE) 2014-2016

LOMBARDI Gabriel, MAIOCCHI Maria Teresa, DE LA OLIVA Maria Luisa, SOLER Colette

LES CARTELS

Deux types de cartels, mais tous obéissent au même principe de composition : chacun comprend un membre d'Espagne, ou d'Italie, un membre d'Amérique du Sud, trois membres français.

1. Les cartels de la passe. Ils statuent sur les passes et sont composés au sein du CIG au cas par cas, selon les passes terminées à étudier, et en fonction des compatibilités linguistiques et des incompatibilités analytiques.

2. Les 3 cartels du CIG. Composés au sein du CIG pour la durée du mandat de ce CIG, par accord mutuel entre tous les membres du CIG, ils travailleront sur certaines des questions cruciales de la psychanalyse soulevées dans le dispositif. Le ou les thèmes choisis par chacun d'entre eux seront communiqués au début de leur fonctionnement.

cartel 1. Sonia Alberti, Nadine Cordova Naïtali, Didier Grais (Plus-un), Ana Martinez, Colette Soler, Susan Schwartz.

Cartel 2. Cathy Barnier (plus-un), Anne-Marie Combres, Gabriel Lombardi, Maria Teresa Maiocchi, Martine Menès.

Cartel 3. Sol Aparicio (plus-un), Maria Luisa De la Oliva, Jean-Jacques Gorog, Marie-José Latour, Ricardo Rojas

Les secrétariats locaux de la passe :

FRANCE

Commission de l'accueil et de la garantie (CAG) pour l'admission des membres et la garantie (passe et AME) : Michel Bousseyrroux , Lydie Grandet, Bernard Nominé, Françoise Josselin, Patricia Zarowsky (Secrétaire)

ESPAGNE

DEL 8

Comisión de Admisión y Garantía : Roser Casalprim, Rithée Cevasco (secrétaire) y M^a Jesús Díaz

ITALIE

FPL- Forum psiconalitico lacanien

CLAG (Commission locale d'admission, accueil et Garantie) du Forum Psicanalitico Lacaniano : Mario Binasco (Secrétaire), Moreno Blascovich, Renato Gerbaudo, Marina Severini

AMERIQUE DU SUD

CIGAL (Comision local de la Garantia para America latina): Vera Pollo (Brésil), Maria Luisa Rodriguez (Brésil) Silvia Migdalek (AL-S), Beatriz Zuluaga (AL-N).

LE FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF DE LA PASSE

1. La liste des passeurs

Elle est établie dans chaque dispositif par les secrétariats de la passe (voir plus bas § 2) sur proposition des AME du dispositif. Les secrétariats la transmettent au CIG qui tient la liste pour l'ensemble des dispositifs, avec mention de l'analyste et de la date des propositions.

2. Les étapes du fonctionnement du dispositif

Les demandes de passe sont reçues localement par les Secrétariats de la passe qui établissent en outre la liste des passeurs. Cette liste est révisée et mise à jour chaque année par ces mêmes secrétariats.

Le candidat est reçu par un membre du Secrétariat de la passe local, lequel en réfère à son secrétariat qui entérine ou décline la demande. Le secrétaire transmet la réponse de son secrétariat au candidat et lui fait éventuellement tirer ses passeurs. Il prévient le passant que lorsque son témoignage est terminé, il doit en informer le ou la secrétaire. Un passant peut, s'il le juge bon, récuser un passeur et tirer un autre nom.

Les secrétaires de la passe transmettent aux secrétaires du CIG, au fur et à mesure :

- la liste des demandes de passe.
- la liste des passes effectivement engagées après entretien des candidats avec un membre du secrétariat, avec le nom des deux passeurs, et toutes les informations nécessaires pour l'attribution à un cartel de la passe.
- Le CIG se charge de diriger les passes vers l'un des cartels de la passe en tenant compte des langues et des incompatibilités. Elles sont à évaluer en chaque cas par le CIG. Il conviendrait d'éviter la présence dans le cartel : de l'analyste du passant, de son contrôleur actuel, éventuellement d'un analysant actuel du même analyste, et aussi parfois des personnes trop proches.

3. Transmission des réponses des cartels de la passe

"Le cartel rédige sa réponse à l'adresse du passant sans avoir à la justifier et sous la forme la plus simple. Selon le cas : "le cartel vous a nommé(e) AE" ou "le cartel ne vous a pas nommé(e) AE." Il transmet à cette occasion la liste des membres du cartel qui avait été composé pour cette passe. Sur cette base, chaque cartel aura évidemment à évaluer en fonction des cas particuliers, s'il veut ajouter quelque chose. La réponse est transmise sans délai.

- Un membre du cartel, **choisi par le cartel**, transmet oralement la réponse au passant, en présence quand c'est possible ou par téléphone quand les distances ne le permettent pas. Le passant peut à sa demande, s'il le souhaite, rencontrer ensuite un autre membre du cartel.
- La réponse **nomination ou non nomination** est communiquée pour archivage au secrétariat du CIG et au secrétariat de la passe concerné.

Le secrétariat du CIG (composé des deux secrétaires du CIG) tient le Cahier de toutes ces étapes. Il décide avec les membres du CIG de la composition des cartels pour les diverses passes, et transmet le moment venu la réponse du cartel de la passe avec sa composition, au Secrétaire du dispositif concerné.

- Le CIG transmet l'ensemble de ces règles de fonctionnement aux divers secrétariats locaux.

4. Les passeurs

Les AME de l'EPFCL peuvent proposer des passeurs comme le prévoit le texte des « Principes ». Ils le font au moment qui leur paraît opportun, auprès du secrétariat de la passe de leur dispositif ou du dispositif auquel ils sont rattachés pour d'Ecole. Chaque secrétariat peut aussi s'adresser aux AME du dispositif.

Les secrétariats de la passe font tirer leurs passeurs aux passants sur une liste *de* passeurs comprenant ceux des passeurs qui n'ont pas encore de passe en cours, ou, à défaut, qui en ont le moins.

Les passeurs doivent nécessairement être de la même langue que le passant, ou d'une langue que le passant parle, mais pas nécessairement de leur lieu.

"Le mandat du passeur est limité à trois passes. Si deux ans après sa désignation un passeur n'a pas été tiré au sort, l'AME qui l'a désigné peut ou non renouveler cette désignation."

Il serait aussi nécessaire que les secrétariats de la passe s'assurent que le passant qui tire ses passeurs au sort est prêt à commencer son témoignage sans délai, et qu'ils veillent à ce que le témoignage ne se prolonge pas indéfiniment.

5. La Commission internationale d'Agrément des AME

Composition de la Commission

La deuxième année de son mandat le CIG compose en son sein la Commission Internationale d'Agrément des AME. Sa composition respecte une certaine proportionnalité par rapport au nombre de membres de l'Ecole en chaque zone. La liste des nouveaux AME est publiée en juin/juillet de cette deuxième année

Fonctionnement

Au début de sa prise de fonction, le CIG rappelle aux commissions locales, les tâches qui leur incombent quant aux critères et au recueil des informations sur les AME possibles, notamment dans les zones rattachées à un dispositif.

Les Commissions locales pour la garantie, transmettent à tous moments, leurs propositions d'AME pour leur dispositif.

ANNEXE : L'ADMISSION DES MEMBRES DE L'ECOLE

A) L'articulation entre l'admission au Forum et à l'Ecole

La règle qui consiste à entrer d'abord au Forum, ensuite à l'Ecole paraît devoir être maintenue. Elle doit cependant être appliquée avec tact et dans des cas exceptionnels on peut envisager une admission simultanée au Forum et à l'Ecole.

B) La question des critères a été reprise et a amené les suggestions suivantes :

- Deux entrevues ou une entrevue avec deux personnes ne paraissent pas de trop.
- On tient compte de la participation régulière aux activités du Forum ou du pôle, notamment aux cartels, et éventuellement au Collège clinique auquel le candidat appartient.

Mais la question d'une participation plus large aux activités nationales, telles par exemple que les Journées, doit être prise en compte.

Dès lors que notre École a des dispositifs internationaux, la dimension internationale ne peut être ignorée. Il faut au moins que lors du premier entretien cette dimension soit présentée au candidat qui l'ignorerait afin qu'il sache, avant son deuxième entretien, où il se propose d'entrer.

- Les travaux publiés suite à des Journées, inter-cartels, etc. sont un facteur objectif de l'implication du candidat à prendre en compte.
- La consultation de l'analyste ou du contrôleur ne peut être une obligation. C'est à la Commission de juger si, dans tel ou tel cas, elle peut être opportune.

C) Condition d'admission comme membre de l'École des membres des Forums rattachés au dispositif-France :

La condition générale pour admettre un membre de l'École appartenant à un dispositif rattaché est que l'on connaisse suffisamment sa formation analytique. Sur cette base la CAG fait évidemment des réponses adaptées à chaque cas.

Par ailleurs, si un de ces candidats a fait la passe et n'est pas nommé AE, le cartel qui a écouté son témoignage peut éventuellement proposer son admission comme membre de l'École.